

FINACorp OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 Décembre 2025

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de **FINACorp Obligataire SICAV** arrêtés au **31 Décembre 2025** qui font apparaître un actif net de **2 171 456 DT** et une valeur liquidative égale à **148,435 DT** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 Décembre 2025** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de **FINACorp Obligataire SICAV** ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 Décembre 2025**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société **FINACorp Obligataire SICAV** pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation

du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques :

Les emplois en valeurs mobilières (Obligations) représentent 80,26% de l'actif net au 31 décembre 2025, dépassant ainsi le maximum de 80% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001 2278 du 25 septembre 2001 (tel que modifié par le décret n°2002- 1727 du 29 juillet 2002 et le décret n°2006-1248 du 02 mai 2006).

Tunis, le 30 Janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

ETATS FINANCIERS RELATIFS A LA PERIODE

CLOSE LE 31 DECEMBRE 2025

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
ACTIFS			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	1 742 819	3 043 354
a- Actions et valeurs assimilées		101 463	0
b- Obligations		561 551	1 035 770
c- Emprunts d'état		1 079 805	2 007 584
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	458 606	575 449
a- Placements monétaires		458 606	575 449
b- Disponibilités			
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		2 201 425	3 618 803
PASSIFS			
Opérateurs créateurs		29 971	24 207
Autres créateurs divers	PA1	18 896	15 161
	PA2	11 075	9 046
ACTIF NET		2 171 456	3 594 596
Capital	CP1	1 466 140	2 551 720
Sommes capitalisables		705 316	1 042 876
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		598 706	842 008
b- Résultat capitalisable de l'exercice		130 579	220 751
c- Régul du résultat capitalisable de l'exercice		-23 969	-19 882
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		2 201 425	3 618 803

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.24	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus du portefeuille-titres	PR1	28 852	148 339	56 273	239 446
a- Dividendes		0	0	0	0
b- Revenus des obligations (*)		5 730	60 602	17 780	80 332
c- Revenus des B.T.A (*)		23 122	87 737	38 493	159 114
Revenus des placements monétaires	PR2	7 005	25 930	10 258	33 982
Total des revenus des placements		35 857	174 269	66 531	273 428
Charges de gestion des placements	CH 1	-4 809	-21 133	-7 020	-28 827
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		31 048	153 136	59 511	244 601
Autres produits		0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-5 599	-22 557	-5 957	-23 850
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 449	130 579	53 554	220 751
Régularisation du résultat d'exploitation		-2 924	-23 969	-24 446	-19 882
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		22 525	106 610	29 108	200 869
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 924	23 969	24 446	19 882
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 397	1 588	0	-28
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	-472	0	-19 587
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT NET DE DE L'EXERCICE		26 846	131 695	53 554	201 137

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	26 846	131 695	53 554	201 136
a- Résultat d'exploitation	25 449	130 579	53 554	220 751
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 397	1 588	0	-28
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	-472	0	-19 587
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>	-62 903	-1 554 834	-539 722	-1 610 450
- a- Souscriptions	47 133	985 646	531 087	2 510 730
- Capital	31 900	685 100	377 500	1 824 500
- Régularisation des sommes non distribuables	60	849	520	3 460
- Régularisation des sommes capitalisables	15 173	299 697	153 067	682 770
b- Rachats	-110 036	-2 540 480	-1 070 809	-4 121 180
- Capital	-74 400	-1 770 400	-764 400	-3 012 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-144	-2 245	-1 052	-13 740
- Régularisation des sommes capitalisables	-35 492	-767 835	-305 357	-1 095 140
VARIATION DE L'ACTIF NET	-36 057	-1 423 139	-486 168	-1 409 314
<u>ACTIF NET</u>				
a- Début de période	2 207 513	3 594 595	4 080 763	5 003 910
b- Fin de période	2 171 456	2 171 456	3 594 595	3 594 595
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>				
a- Début de période	15 054	25 482	29 351	37 360
b- Fin de période	14 629	14 629	25 482	25 482
VALEUR LIQUIDATIVE	148,435	148,435	141,064	141,064
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,91%	5,225%	5,811%	5,321%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS trimestriels

Arrêtées au 31 Décembre 2025

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrement du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2025**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2025** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Décembre 2025**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 » ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2025** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 Décembre 2025** à 1.742.819 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2025	% de l'Actif	% de l'Actif Net
	Obligations	20 000	542 500	561 551	25,509%	25,861%
TN0003400330	AMÉN BANK sUB 2008 C8 7%	3 000	45 000	46 553	2,115%	2,144%
TN0003400660	AMEN BANK SUB 20.3 CB TF	2 000	40 000	42 605	1,935%	1,962%
TNOPIDORGAE6	BH SUB 2021-2 CC TF	2 000	120 000	121 771	5,531%	5,608%
TN0001300607	BTE 2010 ca 5.85%	3 500	87 500	88 689	4,029%	4,084%
TN0007310568	HL 2020-3 CB TF	1 000	20 000	21 522	0,978%	0,991%
TNWQSOMZ65V8	ST8 suB 2021-1 CA TF	3 000	120 000	127 666	5,799%	5,879%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021.1 'IF 9.70/o	2 000	40 000	40 558	1,842%	1,868%
TN0002102150	TLF SUB 2021 TF	1 000	20 000	21 110	0,959%	0,972%
TN0003900248	UI8 2009-1 CC 5.85o/o	2 500	50 000	51 077	2,320%	2,352%
	Emprunt d'Etat	12 500	1 043 750	1 079 805	49,050%	49,727%
TN0008000838	EMP NAT 2021 TI CB 8.8%	2 000	200 000	207 097	9,407%	9,537%
TN5XXZZ454U2	EMP NA 22 9.1 18-03-2022 CAT	500	43 750	46 272	2,102%	2,131%
TNOJN6PVVH38	EMP NAT 2022 T2 C8 TV	5 000	400 000	409 244	18,590%	18,847%
TNF00WIRG8H7	EMP NAT 2022 T3 CB W	5 000	400 000	417 192	18,951%	19,213%
	Titres OPCVM	648	99 875	101 463	4,609%	4,673%
TN0004200937	GO SICAV	648	99 875	101 463	4,609%	4,673%
	Total		1 686 125	1 742 819	79,168%	80,260%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2025	Solde au 31.12.2024
Placements monétaires	0	0
Certificats de dépôts	0	0
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	0
Disponibilités	458 606	575 449
Compte à terme	200 000	300 000
Intérêts courus sur compte à terme	2 171	961
Avoirs en banque	252 090	186 980
Sommes à l'encaissement	0	113 537
Sommes à régler	0	-28 769
Intérêts sur Dépôt à vue	4 345	2 741
Total	458 606	575 449

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.12.2025	Solde au 31.12.2024
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
Frais du gestionnaire	3 413	5 628
Frais du dépositaire	15 483	9 533
Total	18 896	15 161
PA2 : Autres créateurs Divers		
Autres Opérateurs créateurs (CAC)	5 002	5 001
Autres Créditeurs (CMF)	203	314
Charges budgétisées à payer	6 435	3 732
Etat, retenue à la source	-565	0
Total	11 075	9 046

CP1 : Note sur le capital

NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Capital au 31.12.2024	Montant
* Montant en nominal	2 548 200
* Nombre de Titres	25 482
* Nombre d'actionnaires	88
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	685 100
* Nombre de titres émis	6 851
Rachats effectués	
* Montant en nominal	-1 770 400
* Nombre de titres rachetés	-17 704
Capital au 31.12.2025	1 466 140
* Montant en nominal	1 462 900
* Nombre de Titres	14 629
* Nombre d'actionnaires	86

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2024	2 551 720	2 551 720
Souscriptions de la période	685 100	685 100
Rachats de la Période	-1 770 400	-1 770 400
Autres Mouvements	-280	705 037
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	1 588	1 588
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-472	-472
Régularisation Sommes non distribuables	-1 396	-1 396
Frais de négociation	0	0
Sommes capitalisables	0	705 316
Montant Fin de période au 31.12.2025	1 466 140	2 171 456

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Dividendes des titres OPCVM	0	0	0	0
Revenus Des Obligations				
Intérêts	5 731	60 603	17 780	80 332
Revenus Des BTA				
Intérêts	23 121	87 736	38 493	159 114
Total	28 852	148 339	56 273	239 446

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Intérêts sur certificats de dépôt	0	0	0	9 245
Intérêts sur comptes de dépôt	7 005	25 930	10 258	24 737
Total	7 005	25 930	10 258	33 982

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
CH1 : Charges de gestion des placements				
Rémunération du gestionnaire	3 309	15 183	5 524	22 876
Rémunération du dépositaire	1 500	5 950	1 496	5 951
Total	4 809	21 133	7 020	28 827
CH2 : Autres Charges				
Rémunération du CAC	1 260	5 000	1 257	5 000
Redevance CMF	557	2 552	928	3 845
Charges diverses	1	5	1	6
Charges budgétisées(Résultat)	3 781	15 000	3 770	15 000
Total	5 599	22 557	5 957	23 850

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31 Décembre 2025** s'élève à 15 183 DT TTC.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 Décembre 2025** s'élève à 5.950 DT TTC.